



ANCO Atlantique

61, rue Notre Dame
33 000 BORDEAUX
Tél : 09 70 75 25 05
Email : contact33@ancogroupe.fr
N° SIRET : 344 440 391 00151

Accréditation COFRAC Inspection N°3-057

Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr

Seules les missions S, STI, SH ou SEI sont couvertes par l'accréditation

Bordeaux, le 17 Août 2026,

ESID DE BORDEAUX

Caserne Pelleport
9, rue de Cursol
CS 61142
33082 BORDEAUX CEDEX

A l'attention de M. BROCHARD Romain
Mail : romain.brochard@intradef.gouv.fr

Nos réf : GC

N° rapport : BX 25161 CTC/RICT/PRO/00

RAPPORT INITIAL PHASE PRO

AFFAIRE :

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT TERTIAIRE & ABRI VEHICULES 712°CT - CAMP DE SOUGE 33127 MARTIGNAS SUR JALLE

Le contrôleur technique
G. COSNARD

Copie :
Néant

Nota : Notre rapport sera complété ultérieurement par la vérification des installations électriques.

Ce rapport comporte 14 pages, Seule la reproduction intégrale du document est autorisée

ANCO

Siège Social : 49 immeuble PANORAMA BD DE LA MARNE 97200 FORT DE FRANCE
SARL AU CAPITAL DE 100 000 € / RC Fort de France- B 88 136
Téléphone : 05 96 61 18 87 - Télécopie : 05 96 61 62 20

SOMMAIRE

1	RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	3
1.1	ARCHITECTURE :.....	3
1.2	LES PRINCIPES CONSTRUCTIFS.....	3
1.3	LES CONTRAINTES PARTICULIERES.....	4
1.4	LES INTERVENANTS SUR LE PROJET.....	4
2	MISSIONS CONFIEES A ANCO ATLANTIQUE	4
3	GENERALITES ET SIGLES UTILISES.....	5
3.1	OBJET DU RAPPORT	5
3.2	REMARQUES PRELIMINAIRES.....	5
3.3	FORMULATION DES AVIS D'ANCO ATLANTIQUE	5
4	LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES.....	6
5	REGLEMENTATION APPLICABLE	7
6	EXAMEN DETAILLE DU PROJET	8
6.1	MISSION LP SOLIDITE	8
6.2	MISSION S SECURITE DES PERSONNES	11
6.3	MISSION ENV ENVIRONNEMENT	13
6.4	MISSION TH THERMIQUE	13

1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 ARCHITECTURE :

L'opération a pour objet la création bâtiment militaire et opérationnel et d'un abri véhicules situé au Camp de SOUGE à MARTIGNAS SUR JALLES (33).

L'opération se décompose de la façon suivante :

- Construction d'un bâtiment militaire et opérationnel de 1800 m² environ comprenant :
 - o des locaux de stratégies opérationnelles,
 - o des salles d'actions opérationnelles,
 - o une salle de visio,
 - o une salle de réunion,
 - o des bureaux, des vestiaires/sanitaires,
 - o des locaux de stockage et des locaux annexes.
- Construction d'un abri de remisage comprenant :
 - o 3 locaux de stockage matériels non sensible de 20 m² chacun. (OPTION 1)
 - o Un abri stabilisé, couvert et fermé sur 3 côtés pour des véhicules tactiques : 4 PL de type GBC 180 et 14 VT4 avec stockage des lots de bords inclus à l'arrière des places, type cage grillagée cadénassable. (OPTION 2)

Une place de rapport pour la compagnie à aménager devant le bâtiment & 30 emplacements vélos/motos.

Effectif prévu pour 65 personnes.

Le projet se situe à la 712°CT du CAMP DE SOUGE à MARTIGNAS SUR JALLE.

Affectation des locaux :

Bureaux soumis au code du travail

Classement :

Code du travail suivant Dépôt PC

Dans l'attente de l'arrêté PC

1.2 LES PRINCIPES CONSTRUCTIFS

- Fondations : Fondations superficielles en semelles filantes rigidifiées
Plancher bas RDC porté par les fondations
Zone technique semi-enterré de l'ordre de 1 m
- Structure : Façade en voile béton, Poteaux et Poutres béton,
Planchers béton prédalles et dalle alvéolaire, Charpente bois de type fermettes
Toitures Terrasses partielles
Charpente métallique et bac sec pour les abris véhicules
- Enveloppe : Façades béton en ITI en partie centrale et ITE sur les extensions à RdC
Couverture en tuiles
Toitures terrasses étanchées en autoprotégée
Menuiseries Aluminium
- Equipements : Système de ventilation double flux et simple flux pour certains locaux
Chauffage PAC Electriques
Ballons d'eau chaudes électriques

1.3 LES CONTRAINTES PARTICULIERES

<u>Liées au site :</u>	Site protégé
<u>Liées au mode constructif :</u>	Sans objet
<u>Liées à l'occupation des locaux :</u>	Sans objet
<u>Technologie innovante:</u>	Sans objet
<u>Ouvrages éventuels non visés par le présent rapport:</u>	Sans objet

1.4 LES INTERVENANTS SUR LE PROJET

Maître d'Ouvrage / Maître d'Oeuvre :	MINISTERE DES ARMEES ESID de BORDEAUX Caserne de Pelleport 9, rue de Cursol CS61142 33082 BORDEAUX CEDEX
Architecte :	Romain BROCHARD (ESID)
Bureaux d'études :	
	Géotechnique : ALIOS
	Structure : CETAB
	Thermique : MATH INGENIERIE
	CVC/ELEC : MATH INGENIERIE

2 MISSIONS CONFIEES A ANCO ATLANTIQUE

LP (L+P1) :	Mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements
S :	Mission relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments
ENV :	Mission relative au fonctionnement des équipements
Th :	Mission relative à la thermique dans les bâtiments

Mission complémentaire :

VIEL : Mission relative à la vérification initiale des installations électriques

Nota : La mission VIE fera l'objet d'un rapport spécifique en fin de mission.

3 GENERALITES ET SIGLES UTILISES

3.1 OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport est établi par **ANCO Atlantique** dans le cadre des missions ci-dessus qui lui ont été confiées par le Maître d'Ouvrage et référencées en page 3 sur la base des documents qui lui ont été fournis et dont la liste mentionnée ci-après au chapitre IV, à l'exception de la mission HAND qui fait l'objet d'un rapport séparé.

3.2 REMARQUES PRELIMINAIRES

Les avis formulés n'excèdent pas les indications données normalement lisibles sur les pièces dessinées ou décrites au chapitre IV.

La liste des textes réglementaire rappelée dans certaines rubriques du rapport n'est pas limitative.

La citation ou le rappel de textes réglementaires et/ou normatifs ne préjugent en rien de l'étendue exacte de la mission d'**ANCO Atlantique** qui reste celle fixée dans son contrat.

3.3 FORMULATION DES AVIS D'ANCO ATLANTIQUE

Abréviations utilisées pour formuler les avis d'**ANCO Atlantique**

AF : Favorable

Les dispositions prévues sont conformes aux dispositions réglementaires de référence, étant bien entendu que la conformité définitive de l'ouvrage terminé ne peut être attestée qu'après la mise en œuvre.

AS : Suspendu

Avis suspendu en complément d'information, soit dans le cas où les documents ne comprennent pas tous les renseignements nécessaires au stade de la conception, soit dans le cas où cet avis est subordonné à des études, essais ou informations nécessaires à nous soumettre ultérieurement

AD : Défavorable

Les dispositions présentes sont à modifier.

AP : A Préciser

Les indications portées sur les documents examinés ne permettent pas de formuler un avis.

SO : Sans Objet

Le point réglementaire ne s'applique pas au projet.

HM : Hors mission

Les points réglementaires ou les dispositions prévues ne sont pas concernées par la mission confiée à **ANCO Atlantique**.

PM : Pour mémoire

Les points réglementaires apparaissent pour rappeler les impositions réglementaires au Maître d'Ouvrage ou à l'exploitant.

ANCO Atlantique n'a pas d'avis à émettre sur ces points particuliers.

4 LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES

Intitulé des documents	Date du document	Date de réception
DOSSIER PRO <u>Pièces écrites</u> <u>CCTP</u> DG Communes LOT N° 1 – TCE se décompose comme suit : ST01 –Gros œuvre Charpente ST02 – Couverture Toiture Terrasse ST03 – Isolation Thermique Extérieure ST04 – Menuiseries Extérieures ST05 – Plâtrerie Plafonds Suspendus ST06 – Menuiserie Intérieure Mobilier ST07 – Revêtements de sols et Murs ST08 – Plancher Technique LOT N° 2 – Electricité CFO CFA Sécurité Incendie LOT N° 3 – CVC PS LOT N° 4 - VRD <u>DOCUMENTS ANNEXES :</u> NON TRANSMIS <u>DOCUMENTS TRANSMIS EN PHASE AVP :</u> ETUDE GEOTECHNIQUE G2AVP – BET ALIOS ETUDE HYDROGEOLOGIQUE SUIVI PIEZOMETRIQUE ETUDE THERMIQUE RE2020 NOTICE DE SECURITE <u>Pièces graphiques</u> <u>PLANS ARCHITECTE comprenant :</u> - Plans DCE n° 00 à 36 <u>PLANS BET comprenant :</u> Structure - Plans Structure Tous niveaux : STR 00, STR01, STR11, STR21, STR31, STR41 CVC/Plomberie - Plans CVC/PB n° CVC01 à 06 Electricité - Plans Electricité Tous Niveaux n° EL01 à EL07 - Synoptique VRD - Plan de masse partiel Réseaux Etat Futur	JUILLET 2026	

5 REGLEMENTATION APPLICABLE

L'établissement est assujetti :

Code de la Construction et de l'Habitation
Normes relatives au bâtiment et DTU en vigueur
Arrêté du permis de construire

6 EXAMEN DETAILLE DU PROJET

Dispositions prévues	AVIS	Commentaires
6.1 MISSION LP SOLIDITE		
6.1.0 Environnement		
Vent Région : 1	AF	
Neige Région A2	AF	
Traitement anti-termite Suivant CCTP	AF	
Etude géotechnique G2PRO Non transmis	AS	Le dossier ne comprend pas d'étude géotechnique G2PRO.
Niveau de la nappe Nappe : 3,44 m /TA au plus haut mesuré (Niveau EE à 2,50 m/TA) Partie enterrée à 1m de profondeur environ	AF	
Agressivité des eaux Suivant Etude géotechnique : Environnement non agressif	AF	Absence d'agressivité
Classification des bétons Suivant CCTP	AF	
6.1.1 Infrastructures		
Réseaux extérieurs EU & EP Suivant plans et CCTP VRD Solution compensatoire par casiers de rétention	AF	
Voirie Suivant plans et CCTP Suivant Etude géotechnique	AF	Dans l'attente des plans d'exécution
Partie enterrée – Etanchéité & Cuvelage Zone en plancher technique Profondeur de l'ordre de 1 m Suivant DET 1 du plan STR41	AF	Dans l'attente des plans d'exécution
6.1.2 Fondations		
Fondations superficielles Suivant plans BET et CCTP Fondations superficielles en semelles filantes rigidifiées Sol d'assise : Sables argileux graveleux Profondeur d'assise : 0,50m à 0,9m /TA Contrainte admissible : 1,5 à 2,5 bars	AF	

Dispositions prévues	AVIS	Commentaires
Plancher Bas RdC - Dallage Suivant plans BET et CCTP : Dallage y compris dans la zone enterrée en présence de cuvelage Remblai support à la charge du lot VRD	AS	La solution dallage dans les parties semi-enterrées en présence d'un cuvelage ne nous apparaît pas pertinente. En effet, le traitement de l'étanchéité des différents joints de désolidarisation et de fractionnement du dallage présente un risque important d'infiltration. Nous vous conseillons vivement une solution de plancher porté dans ces zones. D'autre part, au vu des zones remblayées à proximité des parties enterrées et des nombreuses fondations, il y aura lieu de voir la pertinence de la solution dallage notamment en présence de deux lots (VRD & GO).
Abri Véhicules : Suivant plans BET et CCTP	AF	Remblai support à justifier par les essais à la plaque à fournir pour validation.
6.1.3 Structures		
Prédimensionnement : Suivant plans BET & CCTP	AF	Avis favorable.
Façades & Elévations Suivant plans BET & CCTP Voiles béton	AF	
Joint de dilatation Façades béton > 50 m Présence d'un JD	AF	L'entreprise veillera au traitement du JD vis-à-vis des risques d'infiltration en façade et dans les parties enterrées.
Planchers Suivant plans BET & CCTP Rupteurs de pont thermiques	AF	Avis favorable Les rupteurs de pont thermique devront bénéficier d'un avis technique valide.
Abris vélos & Locaux Technique Suivant CCTP & Plans Voiles béton et charpente bois fermettes/couverture tuiles	AF	
Abris Véhicules - Charpente métallique Suivant Plans & CCTP	AF	
6.1.4 Clos et Couvert		
Façades extérieures Composition : Voiles béton lisse ou matricé avec ITI & ITE Suivant Plans architecte Absence de carnet de détail	AS	En l'absence de carnet de détail des parois notamment en ITE, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer à ce stade des Etudes. Nota : Hauteur minimale de l'ITE vis-à-vis des sols environnants à respecter (absence de bande stérile).

Dispositions prévues	AVIS	Commentaires
Toiture terrasse béton étanchée Composition Suivant Plans et CCTP	AF	
Acrotères Béton / Relevé d'étanchéité Absence de croquis de principe	AS	Le dossier ne comprend pas de croquis de principe des différents relevés d'étanchéité avec hauteur minimale de relevé d'étanchéité.
Descentes EP Suivant plans	AF	
Protection en autoprotégé	AF	
Menuiseries extérieures Composition : Aluminium & Acier	AF	
Etanchéité des Menuiseries extérieures vis-à-vis du Gros œuvre Pose en applique intérieur en ITI et en Tunnel en ITE Absence de carnet de détail sur ces points Echelle des plans trop réduite	AS	L'échelle des plans ne nous permet pas de nous prononcer sur l'étanchéité des menuiseries extérieures. L'absence de détails de principe de la réalisation de ces ouvrages vis-à-vis des éléments de structure ne nous permet pas de vérifier les exigences de clos couvert. La pose en tunnel en façades ITE présente un risque important d'infiltration.
Eléments vitrés dans la cage d'escalier	AS	Il y aura lieu de nous préciser la faisabilité des menuiseries extérieures dans la cage d'escalier au droit des paliers intermédiaires. Le remplacement des vitrages devra être appréhendé.
Vitrage	AF	Avis favorable dans le cadre de notre mission.
Garde d'eau en pied Présence de caniveau sur tous les accès extérieur non indiqué sur plans architecte	AS	Préciser le respect de la garde d'eau au droit de tous les accès extérieur en l'absence de caniveau.
6.1.5 Equipements		
Cloisons, Plafonds Suivant CCTP & plans	AF	
Menuiseries Intérieures Suivant CCTP	AF	

Dispositions prévues	AVIS	Commentaires
Revêtements de sol et murs Locaux secs Locaux humides (Douches) à l'étage Présence de siphons avec étanchéité	AF AS	Le dossier ne comprend pas de carnet de détail de la composition des sols avec siphons et étanchéité et traitement des sujétions (siphons, relevés en plinthe, ...) Pente du support à préciser
Lots techniques : CVC, Plomberie, Electricité,...	AF	
6.1.6 Contrôle interne des constructeurs	PM	Aux termes du décret du 7 déc. 1978, ANCO Atlantiques, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition d'ANCO Atlantiques : - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.
6.2 MISSION S SECURITE DES PERSONNES		
6.3.1 Sécurité hors incendie		
Portes & Portails automatiques Suivant Plans et CCTP	SO	Sans objet
Hauteur d'allège Suivant plans	AS	Il y aura lieu de nous confirmer les hauteurs d'allège de toutes les fenêtres (1m minimum).
Châssis vitrés dans la cage d'escalier Suivant plans	AS	Il y aura lieu de nous justifier le châssis vitré dans l'angle de la cage d'escalier vis-à-vis de la résistance mécanique contre les risques de chute notamment le vitrage. Nota : Une attention particulière sera apportée sur le vide de construction entre le palier béton et le vitrage.

Dispositions prévues	AVIS	Commentaires
Garde-corps Absence de carnet de détails	AS	En l'absence de plans des garde-corps, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la conformité des garde-corps.
6.2.2 Sécurité contre l'incendie		
Classement Code du travail suivant Dépôt PC confirmé par mail du Maître d'Ouvrage	AS	A confirmer par arrêté PC
Accessibilité & Desserte du bâtiment Suivant plans	AF	
Structures Bâtiment H<8m	AF	Pas d'exigence
Isolement par rapport aux tiers Pas de tiers à proximité	AF	
Façades	SO	Pas d'exigence
Cloisonnement intérieur Bâtiment H<8m	SO	Pas d'exigence
Locaux à risques Bâtiment H<8m	AF	
Couverture H<8m	AF	
Dégagements	AF	
Escaliers Escaliers à volées droites créés	AF	Avis favorable de principe. Il sera nécessaire de nous confirmer les dimensions des différentes marches.
Issues de secours sur contrôle d'accès	AF	Il y aura lieu de nous préciser l'implantation des différents contrôles d'accès qui devront pouvoir se libérer en cas de déclenchement de l'alarme.
Désenfumage Escaliers intérieurs - Désenfumage en toiture Locaux de surface < 300 m² ou 100m² en aveugle	AF SO	
Moyens de secours Alarme de type 2a Extincteur portatif Défense extérieure existante non modifiée	AF	Avis favorable (Type 4 réglementaire).

Dispositions prévues	AVIS	Commentaires
Installations de ventilation Suivant plans BET et CCTP	AF	
Installations électriques	AS	Un rapport vous sera remis ultérieurement sur les installations électriques.
6.3 MISSION ENV ENVIRONNEMENT		
Référentiel Règles ICPE	AS	Il y aura lieu de nous confirmer l'absence d'exigence aux règles ICPE pour ce projet.
6.4 MISSION TH THERMIQUE		
Etude Thermique RE2020 Suivant Etude thermique précitée	AS	Fournir une Etude thermique RE2020 en phase PRO.
Référentiel RE2020	AF	
Cohérence Etude Thermique / Dossier DCE	PM	
Ponts thermiques Absence de croquis de principe Présence ITI et ITE	AS	L'absence de croquis de principe des différents ponts thermiques ne nous permet pas de valider le respect de l'étude thermique.
Perméabilité	AS	Préciser les exigences de perméabilité à l'air et les mesures obligatoires à effectuer.
Bilan Carbone / ACV	AS	En l'absence de notice ACV à ce stade du projet, nous ne sommes pas en mesure de confirmer le respect des exigences réglementaires.